

2026/.....
Parafe

DELIBERATION N°657

OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 17 DECEMBRE 2025 - ENGAGEMENT FINANCIER PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Entendu l'exposé de Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Adjoint au maire ;

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°648 du 17 décembre 2025 ;

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif et des décisions modificatives 2025 ;

Considérant la possibilité d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors restes à réaliser, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que la délibération n°648 du 17 décembre 2025 comporte des montants erronés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE de retirer la délibération n°648 du 17 décembre 2025

AUTORISE Madame le maire, avant l'adoption du budget primitif 2026 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées dans le tableau ci-après.

INSCRIT au budget primitif 2026, lors de son adoption, les montants indiqués dans l'état annexé.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

- **21 Voix Pour :** Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Lucie CZIFFRA.
- **13 Abstentions :** Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Ziain TADJINE.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 13 février 2026

La secrétaire de séance,
Madame Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 13 février 2026

Le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/02/2026

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	28
Absents :	7
Pouvoirs :	6
Votants :	34

Convoqués le : 06 février 2026

L'an deux mil vingt-six le treize février à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à la salle du Conseil municipal cour Arluison, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Ziain TADJINE.

ABSENTS : Monsieur Régis VIEIRA.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Madame Suzanne BARNET	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Monsieur Paulo SALGADO LOPES	à	Monsieur Patrick SALMON
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Karim ALLEK	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT
Madame Monia BRAHAM	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.